



Commune de **Guiras**

Compte rendu du Conseil municipal extraordinaire du 13 mars 2026

Ce conseil municipal extraordinaire a été convoqué pour valider le compte de gestion 2025 du comptable du trésor qui n'avait pas pu être transmis avant le précédent conseil du 27 février dernier. De ce fait les délibérations sur le compte administratif 2025 de la commune, l'affectation des résultats 2025 au budget 2026, et le budget 2026 devaient être confirmées après constatations de la conformité du compte de gestion et du compte administratif pour l'exercice 2025.

Présents : Mmes Courthial Marie-Laure, Delarbre Elisabeth, Garnier Christine et Viallet Eline, MM. Besson François, Courthial Gildas, Fayard Etienne, Fougier Sébastien, Havond Mickaël, Louahala Ali-Patrick et Tauleigne Marc.

Le quorum étant constaté, la séance est ouverte.

Madame Elisabeth Delarbre est désignée secrétaire de séance.

Le compte-rendu de la séance du 27 février 2026 n'appelant pas de remarque, il est approuvé à l'unanimité.

Ordre du jour

I. Compte de gestion 2025 – Délibération 20260313-007 :

Le compte de gestion a pu être mis à disposition de la commune et le maire confirme que ce dernier correspond en tout point au compte administratif de la commune.

⇒ *Après en avoir délibéré, le conseil municipal à l'unanimité,*

✓ *Approuve le compte de gestion 2025 établi par le comptable.*

II. Confirmation du compte administratif 2025 – Délibération 20260313-008 :

Le maire rappelle que le compte administratif a déjà été mis en délibération (n° délibération 20260227 – 001) mais c'était sous couvert de la conformité entre le compte de gestion établi par le comptable et le compte administratif 2025.

Les comptes font toujours ressortir un excédent de fonctionnement cumulé de 207 516.29 € (compris l'excédent 2024 reporté en 2025) et un déficit d'investissement de 125 618.47 € (compris le déficit 2024 reporté en 2025).

Le maire ayant quitté la salle du conseil municipal, Mr Sébastien Fougier, 1^{er} adjoint, met au vote le compte administratif 2025.

⇒ *Après en avoir délibéré, le conseil municipal à l'unanimité,*
✓ *Confirme l'approbation du compte administratif 2025.*

III. Confirmation de l'affectation des résultats 2025 – Délibération 20260313-009 :

Le maire rappelle que l'affectation des résultats a déjà été mise en délibération (n° délibération 20260227 – 002) mais c'était sous couvert de la conformité entre le compte de gestion établi par le comptable et le compte administratif 2025.

Le maire présente, à nouveau, le tableau d'affectation des résultats tels qu'ils découlent du compte administratif.

Il explique les restes à réalisés reportés sur l'année 2026 tant en dépenses qu'en recettes d'investissement.

⇒ *Après en avoir délibéré, le conseil municipal à l'unanimité,*
✓ *Confirme l'approbation de l'affectation des résultats 2025.*

IV. Confirmation du budget primitif 2026 – Délibération 2026313-010 :

Le maire rappelle que le budget primitif 2026 a déjà été mis en délibération (n° délibération 20260227 – 004) mais c'était sous couvert de la conformité entre le compte de gestion établi par le comptable et le compte administratif 2025.

Le maire présente, à nouveau, le budget primitif 2026 équilibré en fonctionnement à hauteur de 700 K€ et investissement à hauteur de 520 K€.

⇒ *Après en avoir délibéré, le conseil municipal à l'unanimité,*
✓ *Confirme l'adoption du budget primitif 2026, équilibré en section de fonctionnement à hauteur de 700 000€ et en section d'investissement à hauteur de 520 000€.*

La séance est levée à 21h00.

Ali-Patrick Louahala
Maire

Elisabeth Delarbre
Secrétaire de séance